



Code de vie du camp de jour



Le code de vie a été mis en place pour assurer le bon déroulement du camp de jour, la santé et la sécurité des jeunes et de l'équipe d'entraîneurs. Voici les règles à respecter :

RÈGLES GÉNÉRALES :

- ∂ Le respect envers les entraîneurs et les enfants est obligatoire.
- ∂ Le respect de l'environnement et du matériel.
- ∂ Aucune forme de violence ou d'agressivité ne sera tolérée.
- ∂ Le matériel demeure la propriété du camp, toute forme de vol pourrait être sanctionnée.
- ∂ Les effets personnels doivent rester à la maison (appareils électroniques).
- ∂ Tous les articles doivent être bien identifiés

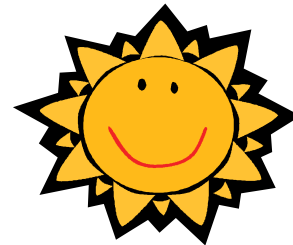
RÈGLES EN GYMNASE:

- ∂ Le port du maillot n'est pas obligatoire, mais une tenue sportive ajustée est de mise.
- ∂ Les cheveux doivent être attachés.
- ∂ Le respect des appareils gymniques

Voici la liste d'effets personnels à apporter :

- Lunch et 2 collations (aucun frigo ne sera disponible sur place donc prévoir un bloc refroidissant dans le boîte à lunch, mais nous aurons un micro-ondes). Ne pas envoyer d'aliments avec arachides et noix svp !
- Crème solaire
- Serviette de plage
- Maillot de bain (flotteurs si besoin)
- Souliers de course
- Vêtements d'extérieur
- Chapeau ou casquette
- Une bouteille de 1 litre vide

Le camp n'est pas responsable des objets perdus ou volés
Les articles doivent être bien identifiés au nom de l'enfant





Camp de jour spécialisé du Club Gym-AS Été 2019



• Il est de la responsabilité des parents d'informer Gym-As si l'enfant utilisera le service de garde de la municipalité de Marieville avant le début de la semaine.

- Un enfant malade (fiévreux, contagieux, poux, etc.) n'est pas accepté au camp de jour. Un entraîneur qui constate l'état malade se réserve le droit d'aviser les parents afin qu'ils viennent le chercher. En cas de maladie contagieuse, un certificat médical peut être exigé au retour. Ce dernier doit être remis à l'entraîneur responsable, à défaut de quoi l'enfant pourrait ne pas être admis au camp de jour.
- En cas de mauvaise conduite, l'enfant recevra une sanction. La gradation de sanctions pourrait entraîner l'expulsion de l'enfant et ce sans remboursement. La procédure de sanction est comme suit :
 1. Avertissement verbal de l'entraîneur et/ou l'assistant entraîneur
 2. Rencontre entre l'enfant et l'entraîneur responsable
 3. Téléphone ou rencontre avec les parents
 4. Suspension d'une journée de camp de jour ou de perfectionnement
 5. Suspension d'une semaine de camp de jour ou de perfectionnement (semaine non remboursable)
 6. Expulsion complète du camp de jour ou de perfectionnement (non remboursable)